

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017 à 20 heures

Présents : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

Absents : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri.

Invitée : VAZQUEZ Mireille, Comptable du Centre des finances publiques – Trésorerie le Cheylard

Secrétaire de séance : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Eliane ADRIEN, première adjointe, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2016 et demande aux membres de se prononcer sur ce compte administratif ainsi que sur l'affectation du résultat correspondant.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2016 et l'affectation du résultat 2016 ainsi que l'approbation du compte de gestion 2016 de la Trésorerie qui concorde avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire qui s'est retiré n'a pas pris part au vote.

M. le Maire, après avoir recueilli l'accord du CCAS et compte tenu du fait que ses ressources proviennent uniquement du budget de la commune, propose au conseil, pour des raisons de simplification administrative et d'économie de fonctionnement, d'intégrer le budget du CCAS dans le budget municipal. Les missions du CCAS seront toujours pilotées par une Commission CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la suppression du budget séparé du CCAS au 1^{er} janvier 2018.

Vote du budget primitif 2017

M. le Maire présente le budget primitif 2017 qui a été établi en tenant compte de la baisse des dotations et de la décision de ne pas augmenter les impôts locaux.

- Les prévisions de dépenses générales de fonctionnement sont reconduites et calculées au plus juste et l'enveloppe des fournitures scolaires a été revue en fonction des effectifs. Ces prévisions intègrent la réalisation d'une quantité importante de travaux en régie pour des projets préparés par les commissions municipales. L'augmentation des charges de personnel tient compte de l'évolution de carrière des agents. M. le Maire rappelle la reconduction de la contribution versée au CCAS.

- Les recettes de fonctionnement ont été estimées en tenant compte d'une baisse significative annoncée pour la seconde année consécutive des dotations de l'Etat et d'une reconduction sans augmentation des taux d'imposition communaux pour les taxes de contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation), à savoir :

- Taux communal de la taxe d'habitation 2017 : 11,28 %
- Taux communal de la taxe foncière 2017 sur le bâti : 18,90 %
- Taux communal de la taxe foncière 2017 sur le non bâti : 79,21 %

- Les dépenses d'investissement en 2017 incluront, outre les travaux habituels de voirie et d'aménagements divers, le renouvellement des ordinateurs de l'Ecole primaire, un enrochement pour la protection de l'accès au plan d'eau, le raccordement électrique de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers et l'installation d'une citerne, la réfection de la toiture et l'isolation de la Salle du Pont ainsi qu'une étude sur l'état du mur de soutènement situé au parking du Garail. Le projet d'aménagement du centre bourg englobe la valorisation de la « Porte d'entrée de la Dolce via » et la liaison piétonne avec l'Atelier du Bijou, la valorisation et la sécurisation de l'accès au plan d'eau ainsi que la requalification de la traversée du village et de la place entre ces deux points. Ce projet, sur plusieurs années, comportera en 2017 les phases d'études initiales et le début des travaux indispensables pour l'ouverture de l'Atelier du bijou.

- Les recettes d'investissement sont constituées en partie par les subventions accordées suite aux différents dossiers d'aide déposés pour certaines opérations. L'emprunt de 100 000,00 € prévu en 2016 n'ayant pas été réalisé, un emprunt de 250 000,00 €, inférieur au montant compatible avec le taux d'endettement de la commune, sera effectué pour le financement de la réalisation du projet d'aménagement du centre bourg.

M. Le Maire demande l'approbation du budget primitif 2017 pour les montants suivants :

- Fonctionnement : 1 223 557,15 €
- Investissement : 1 026 810,29 €

Le conseil vote à l'unanimité, moins une abstention, le budget primitif 2017.

Mise en place du bureau de vote, élections présidentielles

Mise en place du bureau de vote pour les élections présidentielles, scrutins du 23 avril et 7 mai 2017. Bureau ouvert de 8h00 à 18h00 (peut-être 19h00, en attente d'instructions). Les élus sont invités à se désigner pour tenir le bureau de vote, par tranches horaires.

Questions diverses

- **Convention pour le point de restauration au plan d'eau.** Le conseil adopte à l'unanimité le renouvellement de cette convention passée avec l'Epicierie du Bois sans changement de tarif.
- **Courrier snack plan d'eau.** Le conseil adopte à l'unanimité l'avis défavorable de la commission tourisme à cette proposition d'activité de snack pour le plan d'eau qui est incompatible avec les équipements mis en place depuis trois ans. Une réponse au courrier reçu sera faite en ce sens.
- **Camping.** La cession du bail commercial par le gérant actuel est signée. L'ouverture de la saison se fera début avril avec le nouveau gérant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.